

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

20 juin 2024

Date du
Conseil Municipal

26 JUIN 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 32

A l'exception de :

Madame DESSAUVAGES qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Madame TESSON.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAZIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

5/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU PORT D'ÉCHOUAGE DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2023 – PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Dans le cadre de l'exploitation du port d'échouage, la Commune de Pornichet et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nantes / Saint-Nazaire ont signé une convention de délégation de service public pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2026.

Par délibération n°20.12.16 en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du port d'échouage portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Plaisance.

Conformément à l'article 21 « production d'un rapport annuel » de la convention de délégation de service public, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport définitif annuel du service public délégué. Le rapport porte sur l'exécution du contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

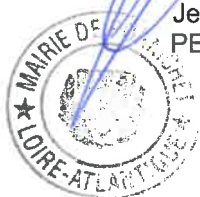
28 JUIN 2024

Publié le :

28 JUIN 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner ce rapport qui a été étudié par le Conseil portuaire, la Commission de contrôle des comptes, la Commission consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒Vu la délibération n°13.05.01 en date du 6 mai 2013 approuvant le choix de la CCI Nantes / Saint-Nazaire comme délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion du port d'échouage,
 ⇒Vu la délibération n°20.12.16 en date du 16 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public,
 ⇒Vu la convention de délégation de service public et notamment l'article 21,
 ⇒Vu l'avenant n°1,
 ⇒Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2023 transmis par le délégataire,
 ⇒Vu l'avis du Conseil portuaire en date du 7 juin 2024,
 ⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission de contrôle des comptes en date du 17 juin 2024,
 ⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 19 juin 2024,
 ⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 19 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion du port d'échouage pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Arlette LOILLIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_24_06_05**
Objet : **5. Délégation de service public – Gestion du port d'échouage de Pornichet – Rapport du délégué pour l'exercice 2023 –**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.2.5 - autres actes (rapports annuels, commission de DSP)
Identifiant unique : 044-214401325-20240626-DELIB_24_06_05-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240626-DELIB_24_06_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5_Rapport délégué port d'échouage.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Rapport délégué Pornichet 2023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.4 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : plaquette 608 Bilan & CR.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_05-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	680.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2024 à 10h31min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2024 à 10h32min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2024 à 10h32min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2024 à 10h32min29s	Reçu par le MI le 2024-06-28